

NOTE STATISTIQUES

N°1 – Juillet 2022

Auteurs : Véronique Gigon, Loïc Féry - SEEM

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES DES ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

À la rentrée 2021, 6,3 % des élèves du premier degré et 7,4 % des élèves scolarisés dans une formation au collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Cette mobilité résidentielle est en hausse par rapport à l'année précédente et ce pour la deuxième année consécutive. Quel que soit le niveau de l'élève, les débuts de cycle sont plus propices aux mobilités, notamment l'entrée au collège (un élève inscrit en sixième sur dix a connu un déménagement entre les rentrées 2020 et 2021). La mobilité est plus fréquente chez les élèves issus de milieux modestes. Lorsqu'ils changent de commune de résidence, les élèves restent le plus souvent dans un rayon relativement proche de leur commune d'origine. Enfin, tout comme l'année précédente, les mobilités résidentielles s'opèrent le plus souvent entre zones rurales.

Des élèves plus mobiles en 2021

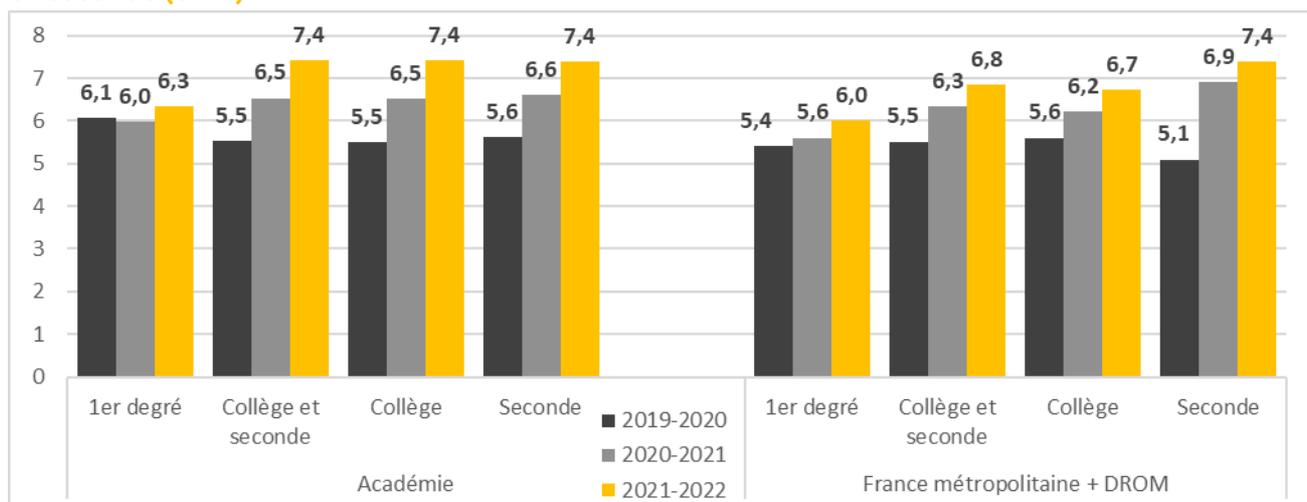
6,3 % des élèves du premier degré scolarisés dans l'académie de Besançon ont changé de commune de résidence entre les années 2020 et 2021 (figure 1) soit 0,3 point de plus que l'année précédente et 0,2 point de plus que deux ans auparavant. Ce taux correspond à la mobilité ayant pu être constatée, c'est-à-dire les élèves dont la résidence était connue aux deux dates d'observations, soit 96 % des élèves constatés à la rentrée 2020 (encadré 1 p.8 : Sources et méthode). Dans cette étude, la mobilité résidentielle est définie par un changement de commune de

résidence entre deux années scolaires. Le taux de mobilité dans le premier degré dans l'académie de Besançon se trouve très légèrement supérieur à celui observé dans l'ensemble de la France (6,0 % entre 2020 et 2021).

Dans le second degré, la mobilité résidentielle est la même au collège et en classe de seconde : 7,4 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou en seconde, ont connu une mobilité résidentielle par rapport à la rentrée 2020. Ce taux est supérieur de 0,9 point à celui observé l'année précédente. La mobilité résidentielle des élèves franc-comtois est identique au niveau national pour la seconde, mais elle est

plus élevée pour les collèges de l'académie que ceux de France (6,7 %). Dans l'académie, le taux annuel de mobilité résidentielle augmente dans le second degré pour la deuxième année consécutive : 6,5 % des élèves en formation au collège ou en seconde avaient changé de commune de résidence entre les rentrées 2019 et 2020 contre 5,5 % entre les rentrées 2018 et 2019. L'augmentation de la mobilité résidentielle observée à la rentrée 2021 s'observe sur tous les niveaux, et plus particulièrement parmi les élèves de sixième (+1,2 point).

Figure 1 : Mobilité résidentielle parmi les élèves en formation dans le premier degré, en collège ou en seconde (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,4 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 6,5 % à la rentrée 2020 et 5,5 % à la rentrée 2019 au niveau académique.

Champ : élèves inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

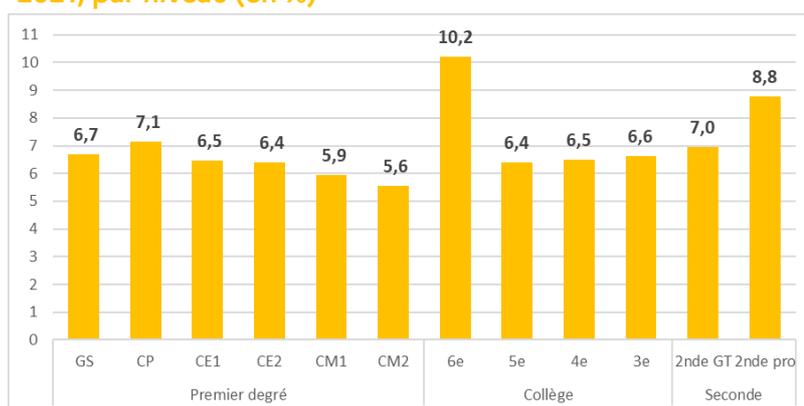
Une mobilité plus forte à l'entrée dans un nouveau cycle : CP, sixième, et seconde

La mobilité est légèrement plus élevée à l'entrée en grande section et au cours préparatoire que dans les autres niveaux du premier degré. Ainsi, à la rentrée 2021, 6,7 % des élèves de grande section et 7,1 % des élèves de cours préparatoire ont été « mobiles » contre 6,3 % pour l'ensemble des niveaux (figure 2). Le niveau CM2 présente la mobilité la plus faible.

Dans le second degré, la mobilité est également plus importante à l'entrée en sixième et dans une moindre mesure en seconde. Entre les rentrées scolaires de 2020 et 2021, 10,2 % des élèves de sixième ont changé de commune de résidence alors que ce taux se situe en deçà de 6,7 % dans les autres niveaux en collège. L'entrée en sixième, généralement associée à un changement de lieu de scolarisation, est une période pouvant être privilégiée par les familles souhaitant faire coïncider leur mobilité avec le passage de l'école primaire au collège, ou se rapprocher d'un collège. Les élèves de seconde sont davantage mobiles également : en

2021, 7,0 % des élèves de seconde générale et technologique et 8,8 % des élèves de seconde professionnelle ont changé de commune de résidence. Une explication pourrait provenir d'une répartition inégale des lycées et des spécialités dans l'académie. Ainsi, une famille ou un élève¹ pourrait déménager afin de pouvoir intégrer la formation choisie. Ces écarts sont confirmés par une analyse toute chose égale par ailleurs (encadré 2 p.8) : le niveau de formation apparaît comme la caractéristique la plus déterminante dans la probabilité d'être mobile. De ce fait, à profil identique, les jeunes sortant de CM2 ont 1,6 fois plus de probabilité d'être mobile qu'un jeune issu de sixième.

Figure 2 : Mobilité résidentielle parmi les élèves en formation dans le premier degré, en collège ou en seconde à la rentrée 2021, par niveau (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 6,7 % des élèves de grande section ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente.

Champ : élèves inscrits dans le premier degré en grande section ou en élémentaire, en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

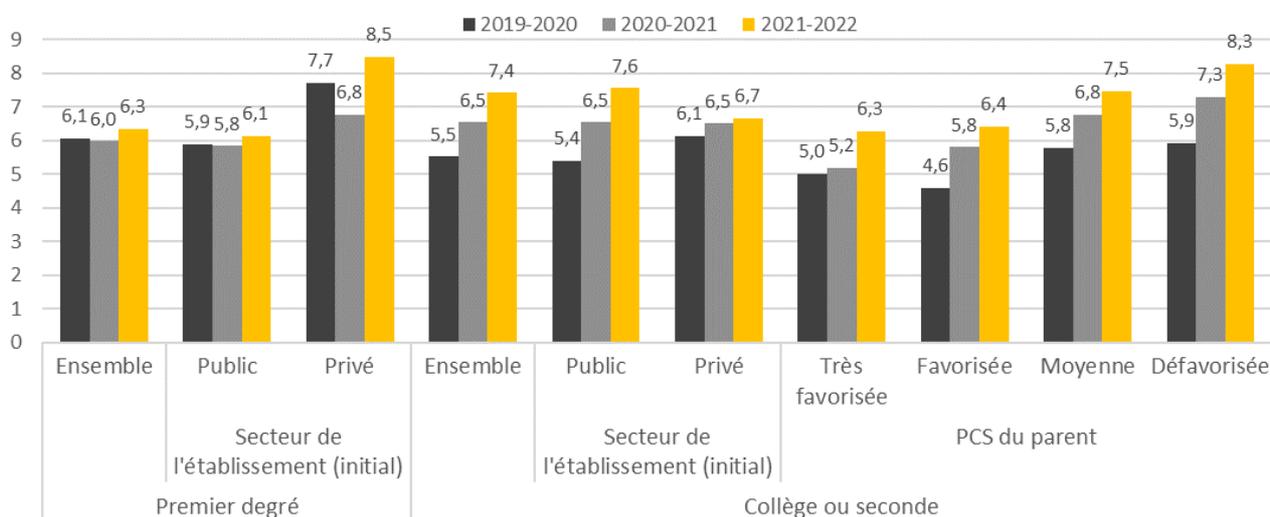
Les milieux défavorisés plus mobiles

Au collège et en seconde, les milieux modestes apparaissent davantage mobiles² : les élèves issus de catégories sociales défavorisées changent plus souvent de commune de résidence que ceux issus des catégories très favorisées (respectivement 8,3 % et 6,3 %, figure 3). Cet écart est plus marqué qu'au niveau national, avec une mobilité des familles défavorisées plus forte dans l'académie qu'en France (7,1 %). Cette plus grande

mobilité des milieux populaires concerne en particulier les niveaux allant de la cinquième à la troisième, mais apparaît moins en début de cycle. En seconde professionnelle notamment, les élèves des catégories favorisées sont plus mobiles que ceux des catégories d'origines plus modestes. À la rentrée 2021, quel que soit le niveau de formation et la catégorie, les taux de mobilité résidentielle augmentent, par rapport à l'année précédente, sauf pour les élèves de quatrième issus de catégories sociales très favorisées et les élèves

de seconde générale et technologique issus de catégories sociales moyennes (respectivement -0,2 point et -0,6 point). Les taux de mobilité résidentielle des élèves de seconde générale et technologique issus de catégories très favorisées et de seconde professionnelle de catégories favorisées affichent les hausses les plus importantes entre 2020 et 2021 soit respectivement +3,3 points et +3,6 points. Au niveau national, quelle que soit la catégorie, les mobilités ont légèrement augmenté en seconde (+0,2 à 0,9 point).

Figure 3 : Mobilité résidentielle parmi les élèves du premier degré, en formation en collège ou en seconde, par secteur et origine sociale (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,4 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 6,5 % à la rentrée 2020 et 5,5 % à la rentrée 2019.

Champ : élèves inscrits dans le 1^{er} degré, en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

Dans le premier degré, où 9 % des élèves fréquentent une école privée sous contrat, le taux d'élèves mobiles reste plus élevé dans le secteur privé sous contrat : en 2021, 8,5 % des élèves du secteur privé sous contrat ont changé de commune contre 6,1 % des élèves du secteur public.

Au collège et en seconde, alors que les élèves du secteur privé sous contrat connaissent à la rentrée 2019 une plus forte mobilité que ceux du secteur public, la tendance s'est inversée suite à la forte progression des mobilités des élèves du secteur public : 7,6 % des élèves

scolarisés au collège et en seconde dans le secteur public à la rentrée 2020 ont déménagé au cours de l'année 2021, contre 5,4 % deux ans plus tôt. Dans le secteur privé, qui scolarise 16 % des élèves, le taux de mobilité est de 6,7 % entre 2020 et 2021.

La mobilité rime avec proximité

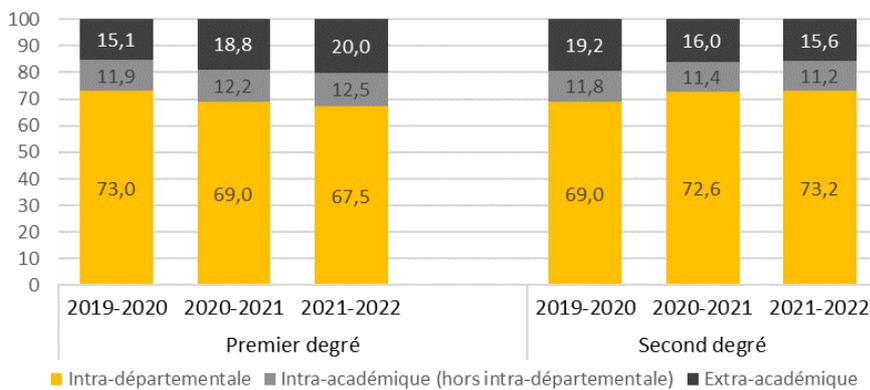
Le plus souvent, la mobilité résidentielle s'effectue dans le cadre d'une proximité géographique. Ainsi, en 2021, 80 % des élèves mobiles du premier degré sont restés dans l'académie. En effet, les 6,3 % d'élèves mobiles se décomposent en 5,05 points de mobilité à l'intérieur de l'académie et 1,25 point de mobilité hors académie. Si la mobilité des élèves du premier degré dans l'académie a légèrement progressé depuis deux ans, sa composition diffère plus fortement :

la part des mobilités intra-départementales s'est réduite au profit des déménagements en dehors de l'académie, qui ont représenté 20 % des mobilités entre 2020 et 2021 contre 15 % entre 2018 et 2019 (figure 4).

À la rentrée 2021, 5,4 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence pour une autre au sein même du département contre 2,0 % à l'extérieur. C'est particulièrement le cas à l'entrée en sixième où 8,4 % des élèves ont changé de commune de résidence tout en restant dans le même département. À l'inverse du

premier degré, les mobilités intra-départementales ont progressé au collège et en seconde : à la rentrée 2019, 69,0 % des mobilités de l'académie étaient des mobilités intra-départementales. Cette part atteint 73,2 % à la rentrée 2021. En deux ans, la part de mobilité intra-départementale a progressé quel que soit le niveau des élèves ou la catégorie sociale, sauf pour les 6^e pour qui elle est restée stable. Cependant, avec 81,9 %, ces derniers présentent toujours une mobilité intra-départementale nettement plus élevée que les autres niveaux (Figure 5).

Figure 4 : Proportion des mobilités intra-académiques et extra-académiques dans les mobilités, en 2021

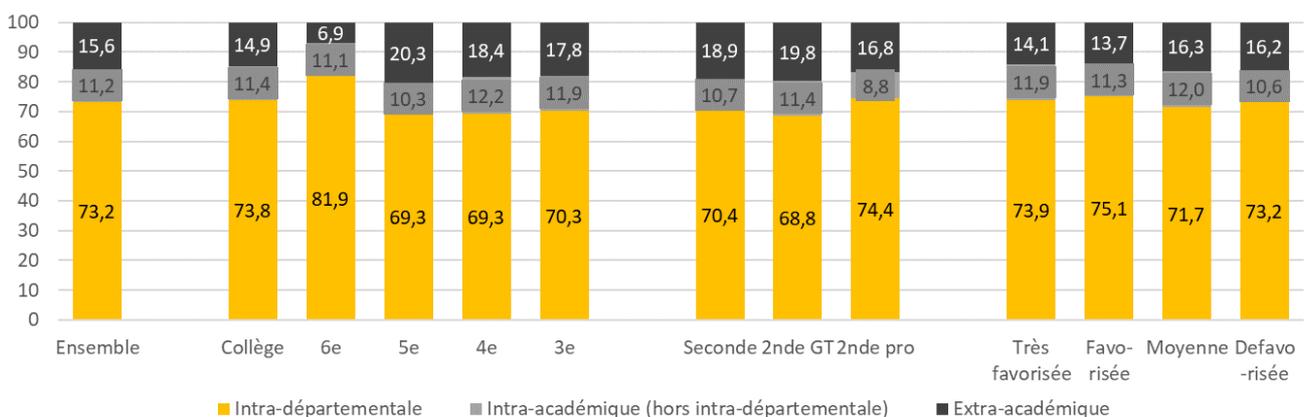


Lecture : parmi les élèves mobiles dans le 1^{er} degré, 20 % ont déménagé hors de l'académie entre 2020 et 2021 et 67,5 % sont restés dans le même département ("mobilité intra-départementale").

Champ : élèves inscrits dans le 1^{er} degré, en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

Figure 5 : Proportion des mobilités intra-académiques et intra-départementales dans les mobilités des élèves en formation en collège ou en seconde, à la rentrée 2021



Lecture : parmi les élèves mobiles dans au collège et en seconde, 15,6 % ont déménagé hors de l'académie entre 2020 et 2021. 73,2 % des élèves mobiles sont restés dans le même département ("mobilité intra-départementale").

Champ : élèves inscrits en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

Dans le premier degré, une mobilité plus forte en Haute-Saône et dans le territoire de Belfort

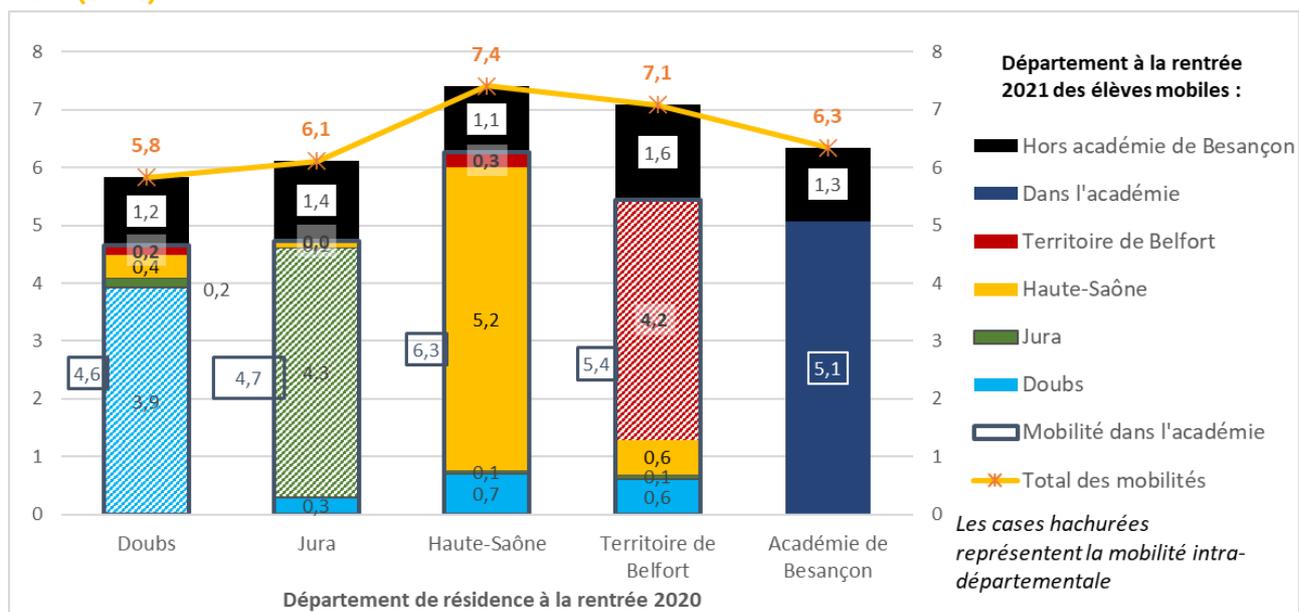
La Haute-Saône et le Territoire de Belfort sont les départements de l'académie dans lesquels la mobilité des élèves du premier degré est la

plus élevée entre 2020 et 2021, avec respectivement 7,4 % et 7,1 % (figure 6).

Au sein de chaque département, la mobilité est principalement intra-départementale. Le territoire de Belfort se distingue par la plus faible mobilité intra-départementale : 59 % des élèves mobiles restent dans le

département, contre 68 % pour l'ensemble des quatre départements. La petite superficie du département et l'influence de la commune de Montbéliard (située à proximité, mais dans le Doubs) expliquent notamment ces résultats.

Figure 6 : Destination de la mobilité dans le premier degré, par département de résidence initial, en 2021 (en %)



Lecture : 3,9 % des élèves résidant dans le Doubs à la rentrée 2020 ont changé de commune mais sont restés dans le Doubs, 0,2 % ont déménagé dans le Jura, 0,4 % en Haute-Saône, 0,2 % dans le Territoire de Belfort et 1,2 % dans un autre département de France. Ainsi, 4,6 % sont restés dans l'académie. La mobilité globale des élèves du Doubs s'élève à 5,8 % au cours de l'année 2021.

Champ : élèves du 1^{er} degré, résidant en Franche-Comté à la rentrée 2020, quel que soit le lieu de scolarisation.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

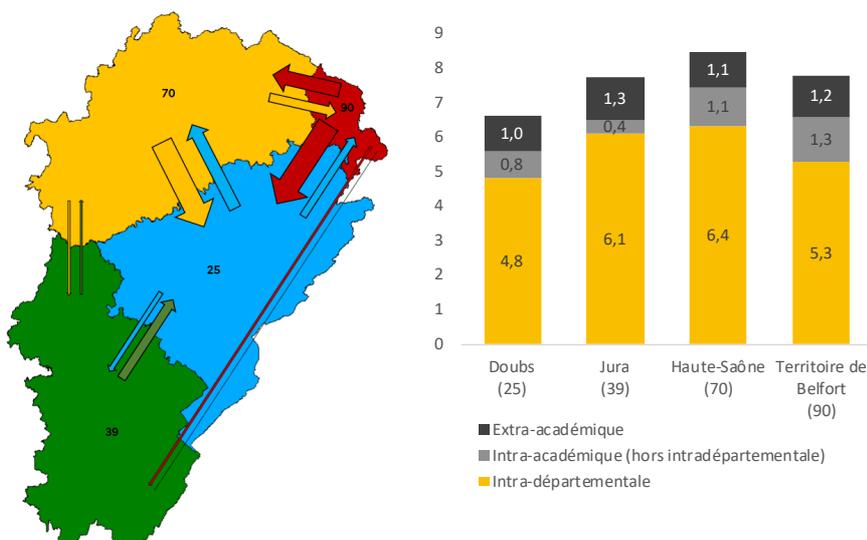
Une mobilité résidentielle intra-départementale plus importante

Au collège et en seconde, en Franche-Comté, la mobilité intra-départementale est supérieure à 5,2 % dans tous les départements sauf le Doubs (4,8 %, figure 7). La mobilité

résidentielle intra-académique est moins importante dans le Jura : 0,4 % des élèves du Jura ont déménagé dans un département en dehors de l'académie. Dans ce département, les mobilités ont lieu plutôt au sein du département ou vers la Côte d'Or et l'Ain, qui bien qu'en dehors de l'académie sont géographiquement

plus proches. À l'inverse, le Territoire de Belfort se distingue par une forte proportion d'élèves mobiles vers les autres départements de l'académie (notamment le Doubs et la Haute-Saône). Le Doubs attire davantage les jeunes de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort que ceux du Jura.

Figure 7 : Flux de mobilité au collège et en seconde, par département de résidence, en 2021 (en %)



Lecture : 4,8 % des élèves en formation en collège ou en seconde scolarisés à la rentrée 2020 dans le Doubs résident un an plus tard dans une autre commune du département. 0,8 % vivent dans un autre département de l'académie et 1,0 % dans un département en dehors de l'académie.

Champ : élèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde scolarisés et résidents dans l'académie de Besançon à la rentrée 2020, secteur public et privé sous contrat.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

Un tiers des élèves mobiles change de type de commune

Dans le premier degré, 19 % de l'ensemble des élèves ayant déménagé en 2021 sont passés d'une commune de résidence en zone urbaine à une commune de résidence en zone rurale. Un peu moins de 15 % ont fait le chemin inverse. L'académie de Besançon se caractérise par une majorité d'élèves résidant dans une commune rurale (55 % des élèves en 2020). Ces derniers sont un peu moins mobiles (6,1 % des élèves ont changé de communes) que ceux habitant des communes urbaines (6,7 %). En cas de mobilité, elles ont principalement lieu vers une autre commune rurale

(71,9 %, figure 8). Parmi les élèves mobiles qui résidaient en commune urbaine, 40,5 % ont déménagé dans une commune rurale et 59,5 % dans une autre commune urbaine.

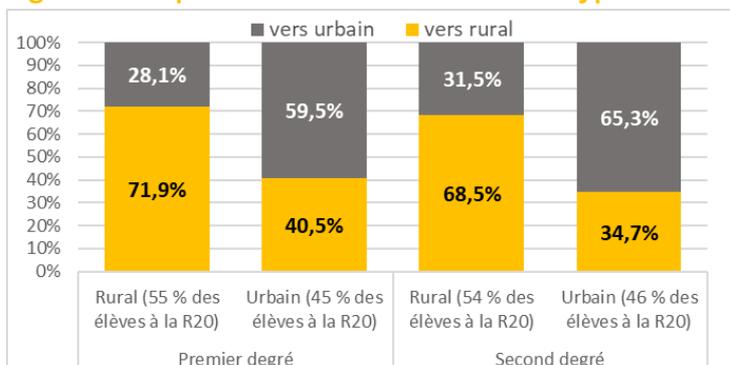
Au collège et en seconde, les départs vers une commune urbaine sont un peu plus fréquents : parmi les jeunes mobiles issus d'une commune en zone rurale, 68,5 % ont déménagé dans une autre commune rurale et 31,5 % ont déménagé dans une commune urbaine. Parmi ceux qui résidaient dans une commune urbaine, 34,7 % ont déménagé dans une commune rurale et 65,3 % dans une autre commune urbaine. Toutefois, la part de jeunes allant du rural vers le rural a augmenté de 3,2 points en deux ans.

À l'inverse, dans le premier degré, la part de jeunes déménageant d'une commune urbaine vers une autre commune urbaine a augmenté de 1,8 point en deux ans.

La mobilité résidentielle a augmenté dans tous les types de commune. Elle a progressé davantage dans les zones rurales : +2,1 points en deux ans contre +1,7 point dans les zones urbaines (figure 9).

Parmi les jeunes vivant dans une commune rurale, ceux issus d'une catégorie sociale défavorisée affichent la part de mobilité la plus importante avec 9,3 % contre moins de 7 % pour les autres catégories sociales.

Figure 8 : Proportion des mobilités selon le type de commune de résidence entre 2020 et 2021

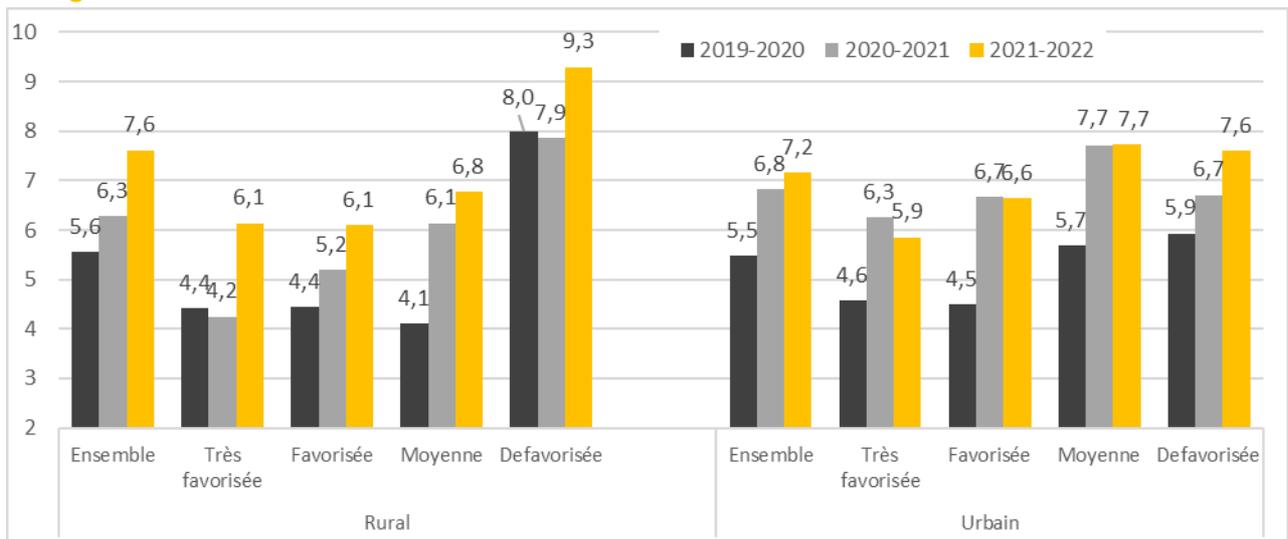


Lecture : à la rentrée 2021, 71,9 % des élèves mobiles et habitant une commune rurale ont déménagé dans une autre commune rurale.

Champ : élèves inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

Figure 9 : Taux de mobilité par type de commune et par catégorie sociale, pour les élèves au collège et en seconde



Lecture : à la rentrée 2021, 7,6 % des élèves vivant dans une commune rurale ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente.

Champ : élèves inscrits en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, calculs SEEM.

Mobilité extra-académique : où partent les élèves ?

Au-delà de l'académie, les mobilités ont principalement lieu dans les départements voisins de la Franche-Comté. Dans le premier degré, les principaux départements de

destination hors académie sont le Haut-Rhin (9,2 % des élèves mobiles extra-académiques, notamment depuis le territoire de Belfort), la Côte D'or, la Saône-et-Loire et l'Ain (notamment depuis le Jura).

Au collège et en seconde, ces mêmes départements limitrophes sont

retrouvés, avec cependant une moindre concentration des mobilités sur ces derniers : parmi les jeunes ayant déménagé en dehors de l'académie entre 2020 et 2021, 6,7 % ont rejoint une commune du Haut-Rhin et 6,5 % la Côte d'Or.

Part des mobilités résidentielles hors académique dans le premier degré	
Haut-Rhin	9,2 %
Côte-d'Or	6,9 %
Saône-et-Loire	6,0 %
Ain	5,5 %
Rhône	3,6 %
Vosges	3,4 %
Nord	3,1 %
Haute-Savoie	3,1 %

Part des mobilités résidentielles hors académique au collège et en seconde	
Haut-Rhin	6,7 %
Côte-d'Or	6,5 %
Saône-et-Loire	5,6 %
Haute-Savoie	3,5 %
Ain	3,4 %
Vosges	3,1 %
Var	3,1 %
Rhône	3,1 %

Lecture : dans le premier degré, 9,2 % des élèves mobiles en dehors de l'académie entre 2020 et 2021 ont déménagé dans le Haut-Rhin.

Champ : élèves inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

Encadré 1 : Sources et méthode

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – service statistique du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse – qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux sur le sujet.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrée du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent. Pour le premier degré, les élèves inscrits en très petite et petite section ne sont pas pris en compte. En effet, la source utilisée, à savoir les extractions DIAPRE, ne permet pas de disposer de la commune de résidence de l'année scolaire antérieure de ces élèves, car ils n'étaient pas scolarisés auparavant.

Ainsi, la mobilité des élèves du premier degré concerne près de 5 000 enfants scolarisés en grande section ou en élémentaire à la rentrée 2021 et 5 000 élèves de la sixième à la seconde. Cet effectif correspond à la mobilité ayant pu être constatée, c'est-à-dire les élèves dont la résidence était connue aux deux dates d'observations, soit 96 % des élèves constatés à la rentrée 2020. Bien que très courante, la mobilité infra-communale n'est pas analysée dans cette étude (sur l'ensemble des ménages en logement ordinaire et pas seulement sur les familles avec enfant scolarisé, cette dernière représenterait environ 40 % des mobilités résidentielles).

Encadré 2 : Influence de différentes caractéristiques sur la probabilité d'être mobile, au collège et en seconde

Variable (rentrée 2020)	Modalités	Probabilité
PCS du responsable 1	Référence : très favorisée	1
	favorisée	ns
	moyenne	1,2
	défavorisée	1,4
Département de résidence	Référence : Doubs	1
	Jura	1,1
	Haute-Saône	1,2
	Territoire de Belfort	1,2
Formation de l'élève	Référence : sixième	1
	cm2	1,6
	cinquième	ns
	quatrième	ns
	troisième	1,2
	seconde GT	ns
Typologie de la commune de résidence	Référence : urbain très dense	1
	Rurale éloignée très peu dense	ns
	Rurale éloignée peu dense	ns
	Rurale périphérique très peu dense	1,3
	Rurale périphérique peu dense	1,2
	Bourg	1,2
	Petite ville	1,2
	Urbaine périphérique peu dense	ns
Urbaine dense	1,3	

Lecture : les probabilités sont données en rapport à la modalité de référence. À caractéristiques identiques, le fait d'avoir un responsable ayant une PCS défavorisée multiplie par 1,4 le risque d'être mobile.

Champ : élèves inscrits en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde dans l'académie de Besançon, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Source : MENJ-DEPP, traitements SEEM.

ns : non significatif.

¹ Les élèves internes ne sont pas considérés comme mobiles lors de leur arrivée dans l'internat. Les élèves hébergés chez un proche, en dehors de l'établissement, sont considérés comme mobiles dès lors que leur adresse de résidence diffère de l'année précédente.

² La qualité de la variable indiquant la PCS des parents des élèves dans les bases du premier degré (Diapre) ne permet pas une analyse de la mobilité par origine sociale des élèves scolarisés dans le premier degré.

Pour en savoir plus

Y. Croguennec, P. Dieusaert (2022) « Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde à la rentrée 2021 » Note d'information, n° 22.25., Juillet 2022 DEPP.

[Retrouvez l'ensemble des données de cette note en cliquant sur ce lien.](#)